



**Réunions de Zone
22 et 29 Novembre 2014
Charte des officiels**

Sommaire

- Rappel des principes généraux
- Les critères de validation de l'école d'arbitrage club
- La définition d'un « officiel club »
- Que doivent faire les Ligues et Comités cette saison
- Les actions de formation OTM qui vont être mises en œuvre
- Indemnité des arbitres
- Les paramètres de la charte
- Phase test
- Qui fera quoi ? La charge de travail ?

Rappel des principes généraux

- Objectifs de la charte:
 - Remettre les clubs et les officiels au centre du dispositif
 - Valorisation de toutes les actions réalisées par les officiels au profit du club et des structures (FFBB, Ligues et Comités)

Rappel des principes généraux

- Une même charte sur l'ensemble des territoires pour une cohérence d'application
- L'utilisation de FBI pour le suivi de toutes les actions valorisées
- Une même valorisation pour les arbitres et les OTM

Rappel des principes généraux

- La FFBB fixe les championnats à désignation obligatoire d'arbitres, donc à valorisation de ceux-ci:
 - Tous les championnats de France
 - Tous les championnats régionaux (Seniors et Jeunes)
 - La première division départementale senior

L'école d'arbitrage club

- Toute école d'arbitrage organisée par un club et déclarée au Comité est de Niveau 1
- Un club peut demander la validation Niveau 2 de son école si elle répond aux critères suivants

L'école d'arbitrage club

- Organisation d'une formation déclarée au comité départemental d'au minimum 2 jeunes arbitres par club avec désignations d'arbitres club au sein du club
- Utilisation de la mallette pédagogique FFBB, respect du programme et utilisation des cahiers de l'arbitre club
- Les arbitres en formation dans le club sont systématiquement accompagnés, conseillés, coachés, protégés par une personne identifiées (chasuble de la mallette) lors de chaque rencontre
- Le club affiche le programme de formation de l'école d'arbitrage, les désignations et les photos de ses officiels
- Présence du responsable de l'école à la réunion des responsables d'école d'arbitrage de la CDO

L'école d'arbitrage club

- Une école d'arbitrage validée Niveau 2 permettra:
 - De répondre aux obligations d'une CTC
 - D'être valorisée dans la charte des officiels

Les officiels club

- Comment inscrire un « officiel club en formation » ?
 - Le club envoie le formulaire d'enregistrement de ses « officiels club en formation » à son comité départemental
 - Le comité départemental inscrit les arbitres sur FBI dans la catégorie « officiel club en formation »
- Que fait alors le club ?
 - En même temps que le résultat, enregistre dans FBI le nom des officiels clubs en formation

Les officiels club

- Comment valider un « officiel club » ?
 - Le club formule la demande de validation auprès de son comité départemental
 - L'officiel doit avoir satisfait les items suivants :
 - Pour les arbitres mineurs: il a complété sa formation avec le cahier de l'arbitre club (cf. mallette)
 - Pour les OTM ou les arbitres majeurs: il a réussi le parcours e-learning « officiel de club »
 - Il a officié sur 5 rencontres dans son club, enregistrées dans FBI
 - Le comité valide après contrôle des points ci-dessus. L'officiel devient « Officiel club » et peut être valorisé dans la charte

Les officiels club

- Comment valoriser un « officiel club » ?
 - Une fois l'Officiel club validé
 - Sur toutes les rencontres qui ne font pas l'objet de désignations
 - Le club recevant saisit le résultat
 - Le club recevant saisit les officiels sur la rencontre (Arbitres et OTM)
 - Cette saisie donne lieu à valorisation

Les actions des Ligues et Comités

- Ecoles d'arbitrage des clubs – Actions Comités
 - Diffuser l'information sur les critères aux clubs
 - *Au plus tôt*
 - A la demande des clubs ou des CTC
 - Evaluer les écoles déclarées au Comité
 - *D'aujourd'hui au 15 mars 2015*
 - Etablir la liste des écoles d'arbitrage validées Niveau 2
 - *Date limite: 31 mars 2015*
 - La faire parvenir à la FFBB – Pôle Territoires – pour le contrôle des obligations des CTC

Les actions des Ligues et Comités

- Officiels clubs – Actions Comités
 - Diffuser l'information sur les critères aux clubs
 - *Au plus tôt*
 - Inciter les clubs pour que les officiels clubs effectuent le e-learning
 - *D'aujourd'hui au 15 mars 2015*
 - Valider les officiels clubs

Les actions des Ligues et Comités

- Engagement parrainage
 - Les clubs identifieront les arbitres s'engageant sur des actions de parrainage
 - Échéance: 30/04/2015. Chargés de: Clubs
- Engagement tutorat
 - Les clubs identifieront les arbitres s'engageant sur des actions de tutorat
 - Échéance: 30/04/2015. Chargés de: Clubs
- Référents officiels de clubs
 - Identification des référents par les clubs
 - Échéance: 30/04/2015. Chargés de: Clubs

Les actions de formation des OTM

➤ Objectifs et Actions à entreprendre :

- Permettre à un OTM Club d'acquérir le niveau d'aptitude CF2, pour répondre au principe de l'OTM CR / CV
 - Information des clubs concernés par les Ligues et Comités
 - Sensibilisation des clubs à proposer des OTM sur les formations
 - Mettre en place une formation OTM Club vers CF2, pour aptitude CF2 entre Mars 2015 et Septembre 2015
- Permettre à un OTM niveau CF2 d'acquérir le niveau d'aptitude CF1. Ceci permettra aux clubs NM1, Espoirs PRO A, NM2, LF2 et NF1 de répondre au principe de l'OTM CR
 - Recenser les OTM niveau CF2 licenciés dans ces clubs
 - Organiser une formation permettant l'accès au niveau CF1 au plus tard en septembre 2015

Les indemnités d'arbitres

- Rappel:
 - Le Comité Directeur a validé le principe d'une indemnité fixée par la FFBB pour les rencontres de niveau régional et de niveau national
 - Mise en place du tarif unique lors de la saison 2016-2017
 - Départemental Senior = 26€
 - Régional Senior = 32€
 - L'indemnité correspond à la rencontre, elle ne doit pas prendre en compte des suggestions particulières: km, frais d'autoroute,...

- La situation à date:
 - Sur la saison 2013-2014:
 - Départemental Senior indemnités entre 12€ et 40€
 - Régional Senior indemnités entre 20€ et 58€
 - Sur la saison 2014-2015:
 - Départemental Senior indemnités entre 12€ et 40€
 - Régional Senior indemnités entre 20€ et 50€

Les indemnités d'arbitres

- Les constats:
 - Certaines structures n'ont pas adapté cette saison leurs tarifs pour viser la cible
 - Des structures ont des indemnités qui « mélangent » la part rencontre, les remboursements kilométriques, voire les frais d'autoroute ou frais de repas
- Les actions à entreprendre:
 - Préparer les clubs et les arbitres à la mise en place d'une évolution des tarifs
 - Séparer dans les tarifs en vigueur les indemnités rencontres des autres frais.
- La FFBB peut vous accompagner dans cette démarche
 - Réunions sur sites
 - Fourniture des chiffres pratiqués en France

Les paramètres de la charte

➤ Les paramètres validés par la FFBB:

TAB_CREDITS

	INTITULES
Fidélité	Nombre d'années de fidélité dans le club minimum
	Majoration pour fidélité dans un club
Rencontres	Seuil de valorisation rencontres officiées
	Valorisation de la rencontre
	Majoration au-delà du seuil
Parrainage	Seuil de valorisation rencontres parrainées
	Majoration au-delà du seuil
Tutorat	Seuil de valorisation rencontres parrainées
	Majoration au-delà du seuil
	Plafond de rencontres tutorées
Formateur	Valorisation formateur
Jeunes officiels	Réussite à l'examen
	Seuil de valorisation des rencontres arbitres formés
	Valorisation de la rencontre
	Majoration au-delà du seuil
Officiel club	Seuil de valorisation pour un officiel club
	Valorisation d'un officiel club au-delà du seuil
	Plafond de valorisation d'un officiel
	Valorisation Ecole Arbitrage

- Chaque paramètre aura une valeur définie par la FFBB. Aucune adaptation locale
- Tout sera automatisé dans FBI: harmonisation des pratiques, aucun contrôle local

Les paramètres de la charte

- La FFBB fixera chaque saison la valorisation d'une équipe engagée dans un championnat à désignations d'arbitres et/ou d'OTM
- Une seule valeur quel que soit le niveau de l'équipe
- Tout sera automatisé dans FBI

Les paramètres de la charte

➤ Les paramètres validés par la FFBB:

PEN_FIN

Valeur commune	Pénalité financière	-	€
NIVEAU DU CLUB	NM1 / LF2	3	
	NM2 / NF1	2,5	
	NM3 / NF1	2	
	NF2 / NF3	2	
	Régional Senior / CFJ	1,5	
	Départemental Senior	1	

- La FFBB fixera un seul tarif du point, applicable à tous les clubs
- La pénalité sera calculée en fonction du niveau de l'équipe 1 du club (M ou F)

Exemple: si un club à un déficit de 37 points au titre de la charte des officiels, que son équipe 1 est en NF2, sa pénalité sera de: $37 \times 2 \times \text{Valeur du point}$

La phase test

- Pour définir les valeurs des paramètres une phase test est en cours
- Sites tests:
 - Ligues: Lyonnais, Provence
 - Comités: Essonne, Nord, Haute-Vienne, Vosges, Gard, Bas-Rhin
- Calendrier:
 - Saisie des données par les sites tests pour le 31/01/2015
 - Simulations avec des valeurs différentes en février
 - Valeurs des paramètres définies au Comité Directeur du 6 mars 2015

Qui fera quoi ? La charge de travail ?

- Le Club:
 - En même temps que le résultat de la rencontre saisira les officiels clubs du match. Je saisis, je valorise !
- Le Comité:
 - Validera les officiels clubs et les Ecoles d'Arbitrage
 - Saisira dans la fiche FBI de l'officiel les informations:
 - Officiel club
 - Parrain
 - Tuteur
 - Formateur
 - Réussite à l'examen
- La Ligue:
 - Aucune charge administrative !



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com